



ARBORIS  
consultants

## Consolidation des arbres par le haubanage

Du 17 au 19 Octobre 2023

### **Bulletin d'inscription à retourner avant le 22 Septembre 2023 à :**

**ARBORIS Consultants** - Résidence le Bois de Boulogne - Bât A - 80 route de Grenoble - 06200 NICE

Organisme de formation enregistré sous le N° 93.06.07656.06 auprès du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Tél. : 06 30 36 32 24 – Courriel : [formation@arboris-consultants.fr](mailto:formation@arboris-consultants.fr)

#### **Participant**

Nom et Prénom : .....

Tél. : ..... Courriel : .....

Profession : ..... Secteur d'activité : .....

Bénéficiez-vous de la Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé ?  Oui  Non  
(si oui, notre référent handicap prendra contact avec vous afin d'adapter la formation à vos besoins)

#### **Facturation**

Nom de la société : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Courriel : .....

Le participant s'inscrit à la formation organisée à Nice du 17 au 19 Octobre 2023 (soit 21 heures de formation).

**Montant de la formation\*** : 1140 € TTC. Comprenant :

- o **Acompte 30 %** : 475€ à joindre à ce bulletin avant le 22 Septembre 2023;
- o **Règlement du Solde** à la réception de la facture.

Le montant correspond à la participation aux journées de formation, aux documents remis. Les repas ne sont pas inclus.

**Paiement par** :  la Société et/ou  Un OPCO : .....

Chèque ou  Virement (IBAN FR76 3000 3014 9500 0209 1275 893 – BIC SWIFT : OGEFRPP)

*Vous attestez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes, du programme prévisionnel et des prérequis pour assister à la formation.*

Fait à :

Cachet de l'entreprise — Nom du signataire

Le :

\*ARBORIS Consultants est un organisme exonéré de TVA en application de l'article 261-4-4° du Code général des impôts. Les formations animées par des formateurs sous-traitants non exonérés de TVA sont alors soumises à une TVA de 20%.